

Quelle politique agricole pour quelle agriculture demain ?

C'est avec un débat rassemblant plus de 120 participants, le 29 septembre 2017, que le réseau des Chambres d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes a ouvert les travaux de préparation de la prochaine Politique Agricole Commune, en région. Un dossier à long terme car nouvelle PAC rentrera en vigueur au plus tôt en 2021 ! Un dossier dont les enjeux sont fondamentaux en Auvergne-Rhône-Alpes puisqu'il a représenté un soutien de plus d' 1 Milliards d'Euro en 2015 !

Dans un contexte de baisse régulière du revenu des agriculteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes, de crises économiques et climatiques à répétition, de contraintes administratives fortes, Gilbert Guignand président de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes et Gilbert Limandas, Responsable de la Commission Economie de la Chambre régionale et Président de la Chambre d'agriculture de l'Ain, ont tous les 2 souligné que la nouvelle PAC interrogerait les politiques européennes dans leur ensemble et bien au-delà du seul périmètre et budget agricole. Ils ont présenté les priorités professionnelles concernant l'évolution de la PAC.

Et en premier lieu, la volonté de renforcer le positionnement des agriculteurs dans la chaîne de valeur des produits : si une partie des agriculteurs trouve dans les circuits-courts ou de proximité des modalités satisfaisantes, la diversité des productions et l'éloignement géographique des marchés nécessitent le maintien de filières dites longues. La PAC 2020 doit intégrer des aménagements des règles de la concurrence, faciliter le regroupement de l'offre, faciliter la constitution et le développement des organisations de producteurs avec pouvoir de négociation tarifaire pour toutes les productions.

Des outils de gestion des marchés doivent être mobilisables rapidement par les organisations de producteurs ou les instances européennes pour contenir des crises aiguës (retrait, limitation de volumes etc...).

Pour tenir compte de la diversité des territoires la **politique de compensation des handicaps naturels doit être maintenue et renforcée** à hauteur des surcoûts générés, en sachant que plus de 65% du territoire de la région est reconnue zone défavorisée.

Pour rester compétitifs sur les marchés, pour améliorer les conditions de travail, comme pour faire face aux exigences sanitaires et réglementaires, **la puissance publique doit soutenir la modernisation des exploitations**. Le budget mobilisé pour cela doit être conforté, de même que celui destiné à la modernisation des Industries Agro-Alimentaires.

La politique agricole de ces dernières années a montré que les dispositifs d'aides couplées avaient un effet positif fort sur les productions fragiles. **Ces aides couplées doivent être conservées** voire renforcées, en veillant à ce qu'elles restent en adéquation avec les marchés.

Enfin, **la stabilisation des revenus** des exploitations doit aussi être traitée à travers **les aides découplées**. Pour les agriculteurs, il est indispensable de renforcer la PAC, au regard de l'ensemble des services rendus par l'activité agricole à notre société.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE EN AUVERGNE-RHONE-ALPES

- ❖ Créées en 1924, les Chambres d'agriculture constituent aujourd'hui un réseau au service du développement des agricultures et des territoires. Elles accompagnent, notamment les agriculteurs, sur les aspects techniques, économiques et administratifs et contribuent au dynamisme économique des territoires en lien avec les pouvoirs publics et les collectivités locales.
- ❖ Fortes de leur légitimité de terrain, des élus professionnels qui les administrent, de près de 1000 collaborateurs en Auvergne-Rhône-Alpes, les 11 Chambres d'agriculture départementales et la Chambre d'agriculture régionale sont des établissements publics qui représentent l'ensemble des acteurs du monde agricole, rural et forestier.

Contact Presse

Anne VERNET - Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Tél. 04 72 72 49 41 – anne.vernet@aura.chambagri.fr